

PRIX famille⁺

**LE PRIX DES ENTREPRISES
FAVORABLES À LA FAMILLE**



L'articulation de la vie professionnelle et de la vie de famille constitue aujourd'hui un véritable défi de société. Pour l'économie également, les enjeux d'une conciliation réussie sont nombreux et croissants. Ainsi que l'ont démontré diverses études, une bonne articulation des vies professionnelle et familiale est synonyme de gain tant pour les collaboratrices et collaborateurs que pour les employeurs.

Le Secrétariat à l'égalité et à la famille souhaite récompenser deux entreprises et une administration publique ayant instauré, par le biais de conditions sociales favorables, de mesures concrètes ou de projets innovants, une politique proactive en matière de conciliation entre vies familiale et professionnelle.



JURY :

- **Viola Amherd**, Conseillère nationale, Présidente du Jury
- **Eric Bianco**, Chef du Service du développement économique
- **Claude R. Dubuis**, CEO CERT Ingénierie sa, lauréat du Prix Famille+ 2012
- **Eliane Gaspoz**, Responsable Ressources Humaines BCVs
- **Nicole Langenegger Roux**, Responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille
- **Oliver Schnyder**, Secrétaire général de la Fédération des communes valaisannes

PRIX famille+
LE PRIX DES ENTREPRISES
FAVORABLES À LA FAMILLE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont invitées à participer :

- > Les entreprises privées employant entre 10 et 49 personnes actives en Valais (catégorie 1)
- > Les entreprises privées employant 50 personnes et plus actives en Valais (catégorie 2)
- > Les administrations publiques valaisannes, y compris les institutions de droit public (catégorie 3)

DÉMARCHES

- > Remplir le questionnaire on line disponible sous **www.vs.ch/famille** et y joindre les documents pertinents avant le **31 mars 2014**.
- > 5 dossiers (5 par catégorie) seront sélectionnés pour être soumis au jury d'expert.e.s qui désignera les entreprises lauréates.

Remarques : La version papier du questionnaire peut être demandée au 027 606 21 20 ou par e-mail SEF-SGF@admin.vs.ch. Le règlement du prix est disponible sous www.vs.ch/famille.

PRIX

Un publiportage de 2 à 3 minutes présentant l'entreprise et ses mesures en matière de conciliation entre vies familiale et professionnelle.

CRITÈRES

L'évaluation tiendra compte des mesures de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle mises en œuvre par l'entreprise, de sa sensibilité à la thématique et de sa vision à long terme. Le jury prendra également en considération des éléments propres à l'entreprise, tels que la taille et le domaine d'activité.

Chaque entreprise a donc ses chances !

REMISE DU PRIX

La cérémonie officielle de remise du prix aura lieu à la **Foire du Valais 2014**.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
Secrétariat à l'égalité et à la famille
Fanny Balmer
CP 478 / 1951 Sion
027.606.21.22 / www.vs.ch/famille
SEF-SGF@admin.vs.ch





Département des finances et des institutions
 Departement für Finanzen und Institutionen

CANTON DU VALAIS
 KANTON WALLIS

ÉGALITÉ
 FAMILLE
 GLEICHSTELLUNG

FOIRE DU VALAIS
 MARTIGNY

business★Valais



Chambre Valaisanne
 de Commerce et d'Industrie
 Walliser Industrie-
 und Handelskammer



UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
 WALLISER GEWERBEVERBAND

PRIX *famille*

LE PRIX DES ENTREPRISES
 FAVORABLES À LA FAMILLE

